



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRIOT - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAI - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD - (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAI) - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. GILLOT J.P (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - M. VOUILLOT (pouvoir à M. BACHELARD).

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

14 NOV. 2005



**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION -
Prolongement de l'Esplanade Erasme - Demande de DUP**

La Communauté de l'agglomération dijonnaise souhaite procéder à la mise en œuvre opérationnelle du prolongement de l'Esplanade Erasme dans sa partie Nord, depuis la rue Sully, jusqu'au CHU.

Il est rappelé que l'Esplanade est aujourd'hui déjà constituée dans la partie Sud du site, depuis le boulevard Docteur Petitjean, mais s'interrompt rue Sully. Le prolongement de l'Esplanade a pour objet de créer une véritable articulation, tant visuelle que dans les usages, entre le campus et le pôle santé / recherche.

L'aménagement de l'Esplanade s'inscrit ainsi dans le cadre du projet urbain plus vaste du Grand Campus, dont l'objectif central est de favoriser le transfert de technologies entre le secteur universitaire, les pôles de recherches, de formation et de santé, ainsi que les entreprises.

Au cœur de ce projet urbain, l'Esplanade Erasme prolongée constitue un élément fédérateur, et sera le support qui permettra de conforter et de développer les synergies et les échanges entre ces grands pôles.

L'aménagement de l'Esplanade va également concourir à l'objectif d'attractivité contenu dans le Contrat d'Agglomération signé le 12 avril 2002. Ce projet correspond à l'action ID 10 du Contrat.

Il convient également de souligner que la pertinence et la nécessité de réaliser l'aménagement et le prolongement de l'Esplanade Erasme sont encore aujourd'hui accentuées par le pôle de compétitivité goût - nutrition - santé "Vitagora", qui a été récemment retenu, au niveau national.

Afin de répondre à ces enjeux majeurs, le projet d'aménagement a conduit à retenir plusieurs options fondamentales, se décomposant en quatre grands objectifs :

- offrir les conditions d'une réelle articulation entre les différents utilisateurs du site et notamment Université, CHU, INRA, ENESAD, IRTESS, CROUS..., vecteur du développement nécessaire des échanges et des liens entre ces différents partenaires,
- constituer un axe majeur d'intermodalité, visant à organiser et renforcer les dessertes cyclables, à améliorer et sécuriser les déplacements piétonniers, ainsi qu'à intégrer un site propre pour les transports en commun (TCSP). Ces aménagements permettront ainsi d'optimiser le partage de l'espace entre ces différents modes de déplacement et de résoudre les actuels problèmes fonctionnels. Ils répondent en cela intégralement aux objectifs du Plan de Déplacements Urbains approuvé le 10 octobre 2000,
- devenir un espace vivant d'agrément, d'accueil et d'échanges, au cœur du quartier universitaire, en intégrant pôles de services et équipements,
- valoriser l'image urbaine et paysagère de l'Université, en requalifiant l'ensemble des espaces extérieurs collectifs et permettre une plus grande ouverture de l'Université sur la ville.

En application de ces quatre grands objectifs, le projet d'aménagement se traduit par la réalisation d'un mail paysager et d'un parc urbain, alternant vastes pelouses ouvertes, plantations d'arbres et végétalisation, jardins et espaces boisés. Les espaces extérieurs bordant les équipements présents sont aménagés en cohérence et complémentarité avec l'Esplanade.

Une allée intérieure et des voies de circulations douces s'intègrent dans ces espaces. Le futur site propre de transports en commun s'insère à l'Est, permettant une accessibilité optimisée des équipements présents sur le site et du pôle recomposé du CHU.

La volonté de favoriser l'intermodalité et la refonte de l'espace conduisent à restructurer et redistribuer les surfaces de stationnement actuelles. Des nouvelles aires de stationnement sont créées en bordure des boulevards Jeanne d'Arc et Gabriel, ainsi qu'au Sud de l'Université de Pharmacie. Le parking relais, qui sera réalisé dans le secteur de l'échangeur de Mirande, vient compléter ce dispositif. Il bénéficiera de liaisons directes par transport collectif avec l'Esplanade.

Le projet d'aménagement prévoit la possibilité d'accueillir des unités bâties, qui pourront venir compléter les équipements universitaires - recherche - santé. Des kiosques de services de proximité, permettant d'offrir les conditions d'une réelle animation et convivialité du site, pourront s'implanter. Leur programmation s'effectuera en complémentarité avec les activités existantes aux abords de l'Esplanade.

Il est précisé que le projet d'aménagement et de prolongement de l'Esplanade Erasme a fait l'objet d'une procédure de concertation préalable. Cette concertation s'est déroulée du 23 mai au 10 juin 2005, sous la forme d'une exposition présentant et explicitant le parti d'aménagement proposé, accompagnée d'un cahier des observations, destiné à recueillir remarques et suggestions du public.

Le bilan de la concertation et le projet définitif d'aménagement et de prolongement de l'Esplanade Erasme ont été arrêtés par délibération lors de cette même séance.

L'ensemble du tènement est classé en zone UZb du Plan Local d'Urbanisme, secteur destiné aux activités liées à la formation, à la recherche ou à la santé.

La mise en œuvre de ce projet nécessite d'achever la maîtrise foncière.

C'est pourquoi, il est proposé de solliciter de M. le Préfet de la Côte-d'Or, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Il est également sollicité l'ouverture d'une enquête parcellaire.

Le périmètre de la DUP sollicitée inclut l'emprise de l'emplacement réservé n° 25 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Dijon. Cet emplacement réservé est inscrit au bénéfice de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

Il est précisé que la maîtrise foncière restant à effectuer concerne exclusivement des propriétés situées dans le périmètre de cette servitude.

Cette maîtrise foncière concerne 9 propriétés bâties à usage d'habitation et 6 terrains. Ces biens appartiennent à 13 propriétaires. Il est indiqué que 6 propriétés comprises dans

l'emplacement réservé ont déjà été acquises par voie amiable, au gré des opportunités qui se sont présentées.

Le coût total des acquisitions restant à réaliser est évalué à la somme totale de 2 200 000 €, toutes indemnités comprises, conformément à l'évaluation du Service des Domaines.

Le montant total des travaux d'aménagement est évalué à la somme de 6 306 000 € hors taxes.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,

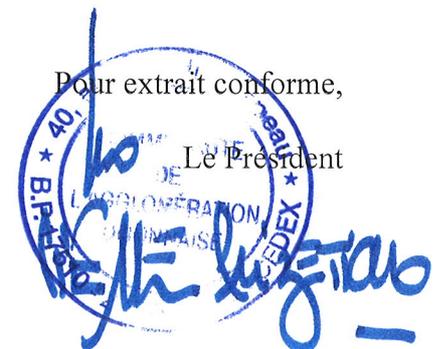
**Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **de procéder** à l'acquisition des propriétés concernées par le projet de prolongement de l'Esplanade Erasme, au besoin par voie d'expropriation ;
- **de solliciter** de M. le Préfet de la Côte-d'Or la déclaration d'utilité publique du projet de prolongement de l'Esplanade Erasme au profit de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tel que ce projet est présenté dans le dossier ci-annexé, comprenant les pièces suivantes : notice explicative, plan de situation et vue aérienne, plan périmétral, plan général des travaux, caractéristiques générales des ouvrages, appréciation sommaire des dépenses, étude d'impact ;
- **de solliciter** de M. le Préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire relative au projet de prolongement de l'Esplanade Erasme, conformément au dossier ci-annexé, comprenant le plan parcellaire et l'état parcellaire ;
- **de dire** que le montant total de la dépense est estimé à la somme de 8 506 000 € hors taxe, soit un montant de 2 200 000 € correspondant au coût du foncier et un montant de 6 306 000 € hors taxe correspondant au coût des travaux ;
- **d'autoriser** M. le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes judiciaires, administratifs ou notariés, liés à l'expropriation ou aux accords amiables.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

14 NOV. 2005



Publié le 11 OCT. 2005

Déposé en Préfecture le

**LES DOCUMENTS ANNEXES SONT CONSULTABLES
AU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES**